

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 28 juin à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 21 juin, s'est réuni à la Maison des Sports – Stade Jules Ribet, à Saint-Gaudens sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative : 18

Quorum atteint

Votes pour : 29
Vote contre : 0
Abstention : 0

Délégués titulaires présents : 14 (avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (3)	Michel-Claude ABADIE – Raymond JOUBE Marie-Christine LLORENS
CC Cœur et Coteaux du Comminges (4)	Philippe BRILLAUD – Jean-Michel LOSEGO Jean-François CAZAUX – Yves-Pierre BARRAU
CC Pyrénées Haut Garonnaises (6)	Alain PUENTE – Bernard PRINCE – Michel LADEVEZE Philippe CRAMPE – Denis MARTIN Jean-Pierre REBONATO

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Jean-Claude DOUGNAC – Jean-Pierre DUPRAT René ERTLEN – Philippe GIMENEZ – Marise MOURLAN Raymond NOMDEDEU – Corine ORTET Brigitte SEGARD – Daniel WEISSBERG
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Magalie GASTO OUSTRIC – Alain FRECHOU Claire VOUGNY – Julien LACROIX – Jean FERRERE Céline LAURENTIES-BARRERE – Laure VIGNEAUX Elisabeth ROUEDE – Jean-Yves DUCLOS Michel DE GAULEJAC – Emilie SUBRA Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut Garonnaises	Eric AZEMAR – Patrick SAULNERON – Bernard DUMAIL Dominique BERRE – John PALACIN

Délégués titulaires présents ayant procuration : 9

CC Cagire Garonne Salat (4)	François ARCANGELI pouvoir de Jean-Claude DOUGNAC Raymond JOUBE pouvoir de René ERTLEN et de Raymond NOMDEDEU Marie-Christine LLORENS pouvoir de Corinne ORTET
CC Cœur et Coteaux du Comminges (3)	Philippe BRILLAUD pouvoir de Céline LAURENTIES-BARRERE et de Pierre SAFORCADA François ARCANGELI (CC Cagire Garonne Salat) pouvoir de Jean-Yves DUCLOS
CC Pyrénées Haut Garonnaises (2)	Alain PUENTE pouvoir de John PALACIN Michel LADEVEZE pouvoir de Bernard DUMAIL

Délégués suppléants présents ayant procuration : 2

CC Cœur et Coteaux du Comminges (1)	Sébastien DAVAND pouvoir de Claire VOUGNY
CC Pyrénées Haut Garonnaises (1)	Serge COLLA pouvoir de Patrick SAULNERON





Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 4

CC Cagire Garonne Salat (2)	Henri GOIZET – Claudette ARJO
CC Cœur et Coteaux du Comminges (1)	Sébastien DAVAND
CC Pyrénées Haut Garonnaises (1)	Serge COLLA

Délégués suppléants excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Dominique PONTICACCIA
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Michel AUBERDIAC – Monique REY

Délibération n°2022-03-06

**Demande de subvention auprès du Groupe d'Action Locale (GAL)
Comminges Pyrénées au titre des Fonds Européens FEADER
pour l'animation et la gestion du programme LEADER au titre de 2022**

Vu la délibération du Comité Syndical n°2014-04-05 en date du 9 décembre 2014 portant approbation du dossier de candidature GAL LEADER,

Vu la délibération du Conseil Régional N° 15/07/11.13UE du 9 juillet 2015 portant décision de sélection du GAL,

Vu la délibération du Comité Syndical n°2015-07-03 en date du 26 novembre 2015 instituant le GAL Comminges Pyrénées et portant approbation de la répartition de l'enveloppe FEADER dédiée au programme LEADER,

Considérant la signature de la convention LEADER par le PETR Pays Comminges Pyrénées, l'Agence de Services et de Paiement et le Conseil Régional Occitanie en date du 7 octobre 2016,

Monsieur le Président rappelle que le PETR Pays Comminges Pyrénées est la structure porteuse du GAL (Groupe d'Action Local) qui met en œuvre le programme LEADER 2014-2022 sur le territoire. Réglementairement, une partie de l'enveloppe FEADER allouée au territoire pour la période de programmation (jusqu'en 2022) est dédiée à l'animation et à la gestion du programme LEADER. Cela comprend :

- L'animation du programme et l'assistance technique au montage des dossiers auprès des porteurs de projets ;
- La communication autour du programme et de la stratégie du GAL Comminges Pyrénées ;
- La gestion administrative et financière et le suivi du programme ;
- L'évaluation du programme ;
- La participation aux réseaux d'échanges et notamment au Réseau Rural.

A ce titre, le PETR Pays Comminges Pyrénées peut solliciter une aide FEADER, le programme LEADER intervenant à hauteur de 60 % des dépenses éligibles, à partir de la date de la sélection positive de sa candidature initiale, soit au 9 juillet 2015.

Ainsi, Monsieur le Président propose de solliciter une demande de financement à hauteur de 75 934,83 € pour l'animation et la gestion 2022 du programme LEADER comme présenté ci-dessous :

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant
Frais de rémunération	70 209,01 €
Frais de déplacement et de participation	196,02 €
Equipement	736,80 €
Adhésion 2022 au réseau LEADER France	650 €
Communication	228 €
Organisation de la journée du GAL pour le « Joli mois de l'Europe »	915 €
Vidéo promotionnelle	3 000 €
TOTAL	75 934,83 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Coût du projet	75 934,83 €	
LEADER	45 560,89 €	60 %
Région	14 041,80 €	18,5%
Autofinancement (PETR Pays Comminges Pyrénées)	16 332,14 €	21,5%

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

d'approuver le plan de financement au titre de l'opération « Animation et gestion du programme LEADER du GAL Comminges Pyrénées 2022 » tel que présenté.

Article 2

de charger Monsieur le Président de solliciter auprès du GAL Comminges Pyrénées au titre des Fonds Européens FEADER, l'attribution des aides financières associées à la prise en charge de ce volet « Animation et gestion du programme LEADER du GAL Comminges Pyrénées » au titre de l'année 2022.

Article 3

d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.



Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **12 JUL. 2022**
Et publication, affichage ou notification le : **12 JUL. 2022**